

ORGANISATION DES ETUDES

Admission & Inscription

Conditions d'âge

Le Conservatoire est ouvert à toute personne souhaitant entreprendre, poursuivre ou reprendre des études artistiques. Toutefois dans certaines disciplines, un âge minimum est requis (cf. les âges minimums par discipline) et un âge maximum est imposé pour certains cycles diplômants. Les adultes (+ de 26 ans) sont bienvenus dans les ensembles, selon le niveau, et peuvent être admis en cours individuel en fonction des places disponibles pour un parcours personnalisé.

Élèves hors commune

Le Conservatoire est ouvert aux élèves extérieurs à Saint-Germain-en-Laye dans la limite des places disponibles. En musique, priorité est donnée aux élèves candidats à l'entrée en 3e cycle et en cycle spécialisé, ainsi qu'aux élèves des communes voisines ne disposant pas de la discipline souhaitée ou d'un établissement d'enseignement artistique. Les élèves hors commune sont soumis à une tarification spécifique.

Nouveaux élèves

Des tests d'admission sont organisés pour les nouveaux élèves.

Inscriptions

1- Réinscriptions

Elles sont ouvertes aux anciens élèves (inscrits l'année scolaire précédente ou ayant bénéficié d'un an de congé) qui doivent déposer en ligne leur dossier dans les délais demandés.

2 - Nouvelles inscriptions

Les demandes d'admission se font en trois étapes :

1. Les familles se connectent ou créent un nouveau compte sur l'extranet du conservatoire.
2. Les familles remplissent en ligne une préinscription sur l'extranet du conservatoire, en choisissant une ou plusieurs discipline(s).

3. Les familles déposent sur l'extranet les documents à fournir.

Les inscriptions seront confirmées après les tests d'admission et de motivation organisés début septembre. Toute demande d'admission qui ne comporte pas l'ensemble des pièces indiquées, ne pourra être prise en considération .

L'inscription n'est définitive qu'après l'accord du directeur, sur proposition des professeurs

Classes à horaires aménagés danse , musique et théâtre (CHORAS)

Les Classes à horaires aménagés en musique (CHAM), en danse (CHAD) et en théâtre (CHAT) sont organisées en partenariat avec le collège Claude-Debussy de Saint-Germain-en-Laye (DSDEN).

Ces classes permettent à des élèves motivés et d'un niveau suffisant de suivre plus aisément leurs études secondaires (de la 6e à la 3e) en parallèle avec leurs études musicales, chorégraphiques et théâtrales (cf. les dispositions spécifiques dans le règlement des études).

L'admission en CHAM, CHAD ou CHAT est prononcée par une commission réunie par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) après une évaluation et un entretien d'admission (test d'admissibilité pour les candidats extérieurs au Conservatoire, généralement fin avril - début mai).

Les élèves devront s'inscrire au CRD pour l'année scolaire suivante et s'acquitter du paiement des droits d'inscription.

De plus amples informations peuvent être obtenues auprès du Conservatoire et du collège Debussy au 01 39 21 00 39.

Organisation des études

Les études musicales, chorégraphiques ou d'art dramatique du Conservatoire se conforment aux textes-cadres élaborés par la Direction générale de la création artistique du ministère de la Culture et de la Communication, et se réfèrent en particulier aux Schémas d'orientation pédagogique dans chacune des trois spécialités. Elles sont définies par le règlement des études auquel il convient de se référer pour toute précision.

Les études musicales, chorégraphiques ou d'art dramatique s'organisent essentiellement en cycles qui marquent les grandes étapes de la formation des élèves. Chaque cycle possède sa cohérence propre et définit des objectifs dans les pratiques individuelle et collective (participation aux activités d'ensemble) et dans la formation générale. La durée des cycles varie entre deux et quatre ans selon les cursus.

L'évaluation des élèves est globale. Elle porte sur l'ensemble de leurs activités (discipline dominante, enseignements associés, pratiques collectives). Cette évaluation prend deux formes : un contrôle continu réalisé par l'équipe enseignante, des examens de fin de cycles devant un jury comprenant des professeurs d'autres établissements.

Les prestations en public (auditions, spectacles, concerts...) sont prises en compte dans l'évaluation continue de chaque élève. Étudiants et parents reçoivent deux fois par an, aux premier et second semestres, un bulletin récapitulatif du contrôle continu dans toutes les disciplines.

Les cursus d'éveil, d'initiation et de 1er cycle ne sont pas diplômants, en revanche les cycles suivants permettent l'obtention d'un diplôme : Brevet d'études en Cycle II (BET, BEM, BEC), Certificat d'études en Cycle III (CET, CEM, CEC), Diplôme d'études en cycle spécialisé (DEM, DET).

Cycles & cursus en musique

La plupart des cursus musicaux sont fondés sur le principe de la globalité de la formation. Du 1er cycle au cycle spécialisé, cette formation comprend, chaque année :

- une ou deux dominantes (choisies parmi les disciplines instrumentales ou vocales),
- au moins une pratique collective,
- un cours de formation musicale (et de culture musicale à partir du 3e cycle).

Les 2e et 3e cycles (formation des amateurs) et le cycle spécialisé sont diplômants. Il est toutefois possible de choisir d'autres parcours de formation, centrés en priorité sur les pratiques et enseignements collectifs, notamment d'accompagnement de la pratique amateur. Ces parcours sur projet doivent être validés par l'équipe pédagogique et le directeur. Ils ne donnent pas lieu à un diplôme mais une attestation peut être délivrée. L'intégration ou la réintégration dans un cycle à l'issue d'un tel parcours est possible si les conditions le permettent.

Dans le cadre d'un cursus, une dispense d'un des enseignements peut être accordée à titre exceptionnel pour une durée d'une année non renouvelable, après un examen de la recevabilité de la demande par le directeur et l'équipe pédagogique. Aucune dispense ou interruption ne peut donner lieu à un remboursement. Les élèves en études supérieures ont également la possibilité de demander une année de congé dans la discipline dominante si les obligations de leurs études ou de leur vie professionnelle le justifient.

En dominante musicale, la formation musicale ainsi que les pratiques collectives vocales ou instrumentales sont obligatoires chaque année dans chaque cycle (chorales, orchestres et ensembles instrumentaux, musique de chambre et ateliers). L'assiduité à l'un de ces ensembles et/ou la participation aux prestations données en public sont nécessaires pour valider l'année du cycle*. Les élèves doivent se produire plusieurs fois par an, seuls et en ensemble.

NB : il n'est pas rare qu'un élève soit simultanément dans deux cycles différents en instrument d'une part et en formation musicale d'autre part, ces disciplines n'évoluant pas nécessairement au même rythme. Un cycle est achevé (et sanctionné par un diplôme) seulement lorsque toutes les disciplines qui le composent ont été validées.

* Pour les disciplines ou les niveaux disposant de possibilités restreintes de pratique collective, la situation des élèves sera examinée chaque année et un bilan sera fait en fin de cycle.

Cycles & cursus en danse

A partir de la 3ème année du cycle 1 et du 2ème cycle, les élèves doivent suivre 3 cours hebdomadaires répartis dans les deux disciplines (classique et contemporain).

A partir du 3ème cycle, les élèves pourront choisir de poursuivre leurs cours soit dans les deux disciplines, soit dans une discipline unique.

MUSIQUE

CYCLES

ENSEIGNEMENTS & UVs (durée hebdomadaire des cours)

EVALUATIONS ET DIPLOMES

Eveil

Enfants de 5 ans
Durée : 1 an

Formation musicale : 45' hebdomadaires

Pas de cours instrumental ou vocal

Initiation

Enfants de 6 ans
Durée : 1 an en formation musicale, 1 à 2 ans en instrument

Formation musicale : 45' hebdomadaires

Instrument : (année d'essai) dans la limite des places disponibles et selon les disciplines (30')

Contrôle continu et avis du professeur

Examen d'instrument pour l'accès au cycle I

Cycle I

À partir de 7 ans
Durée : de 3 à 5 ans

Formation musicale :

1ère et 2ème année : 1h15 dont 30' de chorale
3ème et 4ème année : 1h30 sans chorale

Hormis pré-maîtrise et maîtrise :

Dominante instrumentale

(un âge et niveau de FM minimum sont demandés pour certaines disciplines)

Instrument :

cours individuel de 30'
+ pratique collective selon les familles d'instruments et les effectifs (orchestre, ensemble à vent, musique de chambre 1h à 2h)

Contrôle continu pour les années 1 à 3

Examen de fin de cycle en 4ème année.

Dominante vocale

- Pré- maîtrise Rossignol à partir de 7 ans
- Maîtrise à partir de 10 ans
- Chant lyrique à partir de 16 ans

Pré-maîtrise Rossignol : 1h00

Maîtrise :

- 2h30 à 3h00 en deux séances collectives
- Technique vocale de 40' , cours par deux

Chant lyrique :

cours individuel de 30'
+ pratique collective (ensemble vocal)

Passage au cycle II

(ou redoublement en niveau 1C4 pour la FM et 1C5 pour les instrumentistes).

Cycle II

Durée : de 3 à 5 ans

Formation musicale :

Année 1 et 2 : cours de 1h30
Année 3 et 4 : 2 ateliers de 45' chacun :
- 1 atelier obligatoire d'écriture musicale
- 1 atelier au choix entre : MAO, FM Jazz, Déchiffrage
NB : L'atelier choisi en 3ème année devra se poursuivre jusqu'à la fin de la 4ème année.

Hormis maîtrise :

Contrôle continu pour les années 1 à 3 (sauf maîtrise).

Dominante instrumentale

Instrument :

cours individuel de 30' pour les années 1 et 2, de 45' pour les années 3, 4 et 5.
+ pratique collective selon les familles d'instruments et les effectifs (orchestre, ensemble à vent, musique de chambre 1h à 2h)

Examen de fin de cycle en 4ème année.

Passage au cycle III

(ou redoublement en 2C4 pour la FM et 2C5 pour les instrumentistes).

Dominante vocale

Maîtrise :

- 2h30 à 3h00 en deux séances collectives
- Technique vocale de 40' , cours par deux

Brevet d'Etudes Musicales (B.E.M.)

Chant lyrique :

cours individuel de 30' pour les années 1 et 2, de 45' pour les années 3, 4 et 5.
+ pratique collective (ensemble vocal ou musique de chambre).

CYCLES

Cycle III

Durée : de 1 à 3 ans

Pas de limite d'âge, mais admission des adultes selon le niveau et les places disponibles.

Examen du dossier et entretien.

ENSEIGNEMENTS & UVs

(durée hebdomadaire des cours)

Dominante instrumentale :

- Cours individuel de 45'

- Pratique collective

Formation Musicale* :

- Module au choix : FM Jazz, Déchiffrage, MAO

- Ecriture 1er cycle : 2 ans

- Analyse 1er cycle et Histoire de la musique

Dominante Vocale :

- Cours individuel de 45'

- Pratique collective

Formation Musicale* :

- Formation musicale Chant : 1 à 2 ans selon profil

- Analyse 1er cycle et Histoire de la musique

EVALUATIONS

ET DIPLOMES

Contrôle continu puis passage de l'examen de fin de cycle III

Certificat d'Etudes Musicales

(C.E.M.) si :

la mention Bien ou Très Bien est obtenue dans la dominante

*La formation musicale peut être arrêté en cycle III mais ne donnera pas accès au diplôme C.E.M. Dans ce cas, une attestation de niveau Cycle III sera délivrée pour la dominante.

Stage

Élèves ayant obtenu le C.E.M. et n'ayant pas été admis en cycle spécialisé.

1 année sur avis de l'équipe pédagogique après avoir tenté une 2e admission en cycle spécialisé

- Cours individuel dans la discipline dominante choisie (45' à 1h)

- Pratique collective

- Options recommandées : formation musicale, culture musicale (analyse+histoire), écriture, formation musicale Chant

Contrôle continu
Obligation de se représenter à l'entrée en cycle spécialisé l'année suivante

Cycle spécialisé

Durée : de 2 à 4 ans

Limite d'âge selon les disciplines.

Entrée sur concours en

octobre :

- épreuve dans la dominante

- présentation d'un projet

personnel

- entretien avec le jury

Il n'est pas nécessaire d'avoir achevé un 3 e cycle pour tenter l'entrée en cycle spécialisé.

Dominante instrumentale :

- Cours individuel de 1h00

- Musique de chambre (et orchestre en option)

Formation Musicale* :

- Option au choix : FM Jazz, Déchiffrage, MAO

- Ecriture 2ème cycle

- Analyse 2ème cycle

- Histoire de la musique

Dominante Vocale :

- Cours individuel de 1h00

- Pratique collective

Formation Musicale* :

- Formation musicale Chant : 1 à 2 ans selon profil

- Analyse 2ème cycle

- Histoire de la musique

Contrôle continu puis passage de l'examen de Cycle Spécialisé

Diplôme d'études musicales

(D.E.M.) si :

- mention Très Bien dans la dominante

- mention Très Bien en musique de chambre

- mention Bien dans le module de formation musicale

*Les disciplines en Formation Musicale suivie en Cycle III et ayant été évaluée avec Mention Très Bien peuvent servir d'équivalence en cycle spécialisé.

Cycle de perfectionnement

1 an non renouvelable

(sauf étudiants en Pôle Supérieur ou en Cefedem)

Entrée sur concours en octobre :

- épreuve dans la dominante

- entretien avec le jury

- Cours individuel de 1h00

- Pratique collective

- Participation obligatoire aux manifestations organisées par le conservatoire

Récital public d'une heure en fin d'année, dans un des lieux de diffusion de la ville

Obtention du Diplôme de perfectionnement

NB : Pour les cordes, de la fin du 1er cycle jusqu'au 3 e cycle : orchestre obligatoire tous les ans et musique de chambre facultative. Pour les vents, ensemble à vents obligatoire à partir de la fin du 1er cycle et jusqu'en 3 e cycle. En cycle spécialisé, orchestre et musique de chambre sont obligatoires chaque année. Pour les autres instruments, les pratiques collectives instrumentales et vocales sont obligatoires et doivent donner lieu chaque année, à deux productions en public avec deux programmes différents. Pour les disciplines ou les niveaux disposant de possibilités restreintes de pratique collective, la situation des élèves sera examinée chaque année et un bilan sera fait en fin de cycle. Les ateliers de jazz ne se substituent pas aux ensembles obligatoires pour les vents et les cordes.

Cycles & cursus en Danse

Danse Classique & Contemporaine

CYCLES	ENSEIGNEMENTS (durée hebdomadaire des cours)	EVALUATIONS, DIPLOMES & UVs
Eveil Enfants de 4 à 5 ans Durée : 1 an	1 cours de 40' à 50'	
Initiation Enfants de 6 à 8 ans Durée : 2 ans	1 cours de 1h00	
Cycle I A partir de 8 ans Durée : 4 ans	Total de 2h00 à 2h45 hebdomadaire <u>1ère et 2ème année :</u> <ul style="list-style-type: none">2 cours dans la dominante choisie (classique ou contemporain) <u>3ème et 4ème année :</u> <ul style="list-style-type: none">2 cours dans la dominante choisie + 1 cours dans la sous-dominante	Contrôle continu et examen en fin de cycle
Cycle II A partir de 11 ans Durée : de 3 à 5 ans	Total de 3h45 à 4h15 hebdomadaire 2 cours dans la dominante choisie + 1 cours dans la sous-dominante Possibilité de changer de dominante en début d'année seulement	Contrôle continu et examen en fin de cycle Brevet d'Etudes Chorégraphiques (B.E.C.)
Cycle III A partir de 14 ans Durée : de 2 à 4 ans	Total de 4h15 à 4h30 hebdomadaire 3 cours dans une ou deux disciplines au choix + 1 cours d'histoire de la danse à suivre sur une année Possibilité de changer de dominante en début d'année seulement	Contrôle continu et validation des UVs suivantes : <ul style="list-style-type: none">Variation imposéeVariation choisieVariation personnelleProjet chorégraphique Certificat d'Etudes Chorégraphiques (C.E.C.)
Elèves de CHAD (classe à horaires aménagés danse)	Les élèves sont répartis dans les différents Cycles selon le niveau évalué 4 cours obligatoires par semaine dans les deux disciplines dont 1 dominante (classique ou contemporaine) + 1 cours d'histoire de la danse pour les 3ème	

La participation aux spectacles de fin d'année est obligatoire et permet de valider chaque cycle.

Cycles & Coursus en art dramatique

ART DRAMATIQUE

CYCLES	ENSEIGNEMENTS (durée hebdomadaire des cours)	EVALUATIONS, DIPLOMES & UVs
Initiation A partir de 10 ou 11 ans (entrée en 6ème)	1 cours de 2h00	
Cycle I A partir de 15 ans Durée : 1 an	1 cours de 3h00	Contrôle continue et participation aux projets de classe obligatoire
Cycle II Durée : de 1 à 2 ans	Aménagement des cours à fixer avec les enseignants	Examen à huit-clos en fin de cycle Brevet d'études théâtrales (B.E.T.)
Cycle III Durée : de 1 à 3 ans	Aménagement des cours à fixer avec les enseignants Validation des Uvs : <ul style="list-style-type: none">• Commedia Del Arte• Interprétation Classique• Interprétation Moderne	Examen public en fin de cycle Certificat d'études théâtrales (C.E.T.)
Cycle Spécialisé Durée : 2 ans	1 cours... Validation des Uvs : <ul style="list-style-type: none">• Commedia Del Arte• Interpretation Classique• Interprétation Moderne	Cycle Spécialisé : Diplômes d'études théâtrales (D.E.T.) Examen public
Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES)* Durée : 2 ans	<ul style="list-style-type: none">• Mise en scène• Mémoire• Atelier chant• Atelier Danse• Histoire du théâtre	CPES : Attestation de suivi du cursus (non diplômant)

*Préparation aux concours d'entrée dans les écoles de théâtre

Elèves de CHAT

(classe à horaires aménagés théâtre)

1 cours par semaine, d'une durée de 2h00

Le cycles III, le cycle spécialisé et le CPES sont construits en partenariat avec le CRR de Versailles Grand Parc et l' École Supérieure de Comédien.ne.s par l'Alternance (ESCA) du Studio d'Asnières et les Centres dramatiques nationaux de Sartrouville et de Nanterre Amandiers. Voir le détail des cursus dans le règlement des études.